



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 14-07.10.2024 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du **07 octobre 2024**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :

26.09.2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à 18 heures 30, le Conseil

Date d'affichage :

26.09.2024

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET Michèle, JACOB Isabelle, LE POTIER Pascale

MM : DABILLY Patrice, TALON Tony, THIVELLIER Didier, URBANOVSKY Ludovic, CARRE Laurent, LACOMBE Dominique

Excusée : Mme PICHON Stéphanie, M. LIGONNIERE Emmanuel ayant donné procuration à M. CARRE Laurent

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de servitudes pour Enedis, dans le cadre de l'enfouissement du réseau Haute Tension

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'étude NEUILLY SELAS, a présenté une demande de servitude pour permettre l'installation d'un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité sur la parcelle AE 264 et AE 261, propriété de la commune d'Antogny le Tillac.

Il s'agit d'établir à demeure, l'accès aux installations.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la commune consent à ces servitudes est joint à la présente délibération.

La convention est prévue pour une durée d'affectation au service de la distribution de l'électricité des Ouvrages.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS comme stipulé par lesdites conventions ;

D'APPROUVER les termes des conventions de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que tout acte s'y rapportant.

Le Maire, Serge MOREAU

Le/La secrétaire de séance,

